

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN FREE 2014

PREAMBULE

Aucune clause du règlement particulier de l'épreuve ne peut être ni contraire ni complémentaire au présent règlement.

Après ouverture des engagements, aucune modification ne doit être apportée au règlement particulier, sauf cas de force majeure et sur décision de l'arbitre ; le cas échéant, tous les concurrents doivent être informés du changement avant le départ.

ART. 1 – DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme (dénommée FFM ci-après) met en compétition le championnat de France Open Free. Les titres de « Champion de France » seront décernés aux vainqueurs des catégories : Minimes, Cadets, Espoirs, Juniors, Goldens, Gentlemens, Grands Sages,

Un titre « Vainqueur du Trophée Open Free » sera décerné au premier de la catégorie Poussins.

Un titre « Champion de France » sera décerné au vainqueur scratch.

ART. 2 – CONCURRENTS

Le championnat de France Open Free est réservé aux coureurs titulaires d'une licence française compétition ou internationale. Sont admis à concourir pour les titres de champions de France Open Free :

- Les pilotes de nationalité française ;
- Les pilotes étrangers résidant sur le territoire français depuis plus de 3 années consécutives ;
- Les pilotes étrangers ne résidant pas en France mais détenant une licence FFM depuis plus de 3 années consécutives.

Le nombre de concurrents est limité à 80.

ART. 3 – DEPARTS

L'ordre de départ est le suivant : Poussins, Minimes, Cadets, Goldens, Gentlemens, Grands Sages et Espoirs.

ART. 4 – ACCUEIL ADMINISTRATIF ET ENGAGEMENT

4.1 Accueil administratif

L'accueil administratif sera ouvert à partir de 10 H le matin, la veille de la compétition. A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter à l'accueil administratif munis de :

- La confirmation d'engagement ;
- La licence correspondante (NCA, NCB, NJ ou Internationale) pour l'année en cours ;
- Le permis de conduire, la licence A1 pour les épreuves sur parcours de liaison ou le BSR, à partir de 14 ans ;
- Le CSAM pour les épreuves sur des terrains.

4.2 Engagements et droits d'inscription

L'engagement est de **300 €** pour l'intégralité du Championnat de France Open Free. **Son règlement est à effectuer en une fois et payable avant l'ouverture dudit championnat** (6 chèques de 50 € à l'ordre de chaque club organisateur, ils seront encaissés un à un le jour de chaque manifestation).

En cas d'impossibilité de participation à l'une des épreuves et sur présentation d'un justificatif avant la date de celle-ci, l'engagement sera remboursé.

BERNARD ESTRISPEAU
152 RUE DU FAUBOURG DES ARTS
31660 BESSIERES
esdeux@trial-indoor.com

4.3 Mesure spéciale d'engagement

Voir Article 4.3 du « Règlement Championnat de France Trial 2014 ».

ART. 5 – CONTROLE TECHNIQUE

Horaires : Le Contrôle technique sera ouvert à partir de 10 H le matin, la veille de la compétition.

Les motocycles et les casques des pilotes doivent être présentés au jour et à l'heure fixés dans le règlement particulier pour les opérations de vérification. Une protection personnelle dorso-ventrale est obligatoire pour les pilotes mineurs et fortement conseillée pour les majeurs – elle sera présentée au contrôle technique et son utilisation pourra être vérifiée à tout moment de la course.

Les machines non présentées ne sont pas admises au départ. Les motocycles doivent avoir été réceptionnés par type ou à titre isolé dans le cadre de la législation. Les machines non immatriculées ou en cours d'homologation sont acceptées sur les terrains exclusivement.

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, les concurrents régulièrement engagés doivent se présenter au contrôle technique munis de :

- La carte grise de la machine qu'ils doivent piloter pour les épreuves se déroulant sur routes ouvertes ;
- L'attestation d'assurance de la moto pour les épreuves sur parcours de liaison.

Les WW et W garages sont interdits pour les épreuves se déroulant sur parcours de liaison. A partir du moment où elle a son propre certificat, une moto immatriculée à l'étranger peut-être pilotée par un pilote français ou un pilote étranger licencié en France.

La moto est soit au nom du pilote, soit au nom de « X ».

5.1 Motocycles et équipements

Voir Article 5.1 du « Règlement Championnat de France Trial 2014 ».

5.2 Numéro de course

Un dossard sera remis à chaque concurrent lors des contrôles. Le port de celui-ci est obligatoire et doit rester visible pendant la durée de la manifestation.

5.3 Assistants

Les pilotes désirant les services d'un assistant devront l'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 4.1, 4.3 et 5.1.

Un droit de **10 €** sera demandé à l'assistant.

Un dossard portant le numéro correspondant au pilote assisté sera remis à l'assistant. Ce dossard aura une couleur différente du dossard pilote.

Un assistant qui défend les chances d'un autre pilote se verra retirer son numéro de course par le directeur de course, hormis accord ponctuel du commissaire de zone pour raison de sécurité.

ART. 6 – EPREUVES

Tous les clubs affiliés à la FFM peuvent prétendre organiser une épreuve du championnat de France Open Free. Il convient d'en faire la demande avant le 1er octobre de l'année précédente.

Tout organisateur devra s'assurer que les responsables de zone soient titulaires d'une licence OZT.

ART. 7 – PARCOURS ET FORMAT DE COURSE

Voir Article 2 « Règlement Général Open Free 2014 ».

Dans les deux semaines précédant la course, les entraînements sont autorisés par l'organisateur exclusivement dans des lieux prévus à cet effet. Tout entraînement en dehors de ces lieux est interdit et entraînera l'exclusion du ou des pilotes de la manifestation.

7.1 Signalisation

Après chaque zone, les deux premières flèches d'interzones devront indiquer le numéro de la zone suivante.

ART. 8 – TEMPS IMPARTIS

Voir Article 7 du « Règlement Général Open Free 2014 ».

ART. 9 – MESURES EXCEPTIONNELLES

Voir Articles 9.1 et 9.2 du « Règlement Championnat de France Trial 2014 ».

ART. 10 – ZONES

Le pilote a 1 minute et 15 secondes pour parcourir la zone. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans la minute. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la zone sans franchir d'autres portes.

Voir Articles 3, 3.1 et 3.2 du « Règlement Général Open Free 2014 ».

ART. 11 – DEFINITION DES FAUTES DANS LES ZONES ET PENALISATIONS

Voir « Barème règlement général Open Free 2014 » et Articles 4, 5, 6 et 7 du « Règlement Général Open Free 2014 ».

ART. 12 – SANCTIONS

Toute infraction au code de la route sera sanctionnée d'un nombre de points variable en raison de la faute commise et suivant la décision de l'arbitre :

- Toutes tentatives de modification des zones pendant la manifestation par un pilote ou toute autre personne ayant un intérêt dans la performance de celui-ci : - 100 Pts ;
- Refus de sortir de la zone : - 50 Pts ;
- Assistance dans le corridor : -50 Pts ;
- Incorrection envers un commissaire (par le pilote ou son assistant) : - 100 Pts ;
- Critique à haute voix envers l'organisation : - 100 Pts ;¹
- Erreur de parcours constatée ou zones non franchies dans l'ordre numérique : - 100 Pts ;
- Changement de machine : Disqualification ;
- Absence de port de protections individuelles obligatoires : Disqualification ;
- Absence de tapis de protection de sol au cours de la séance de mécanique ou de ravitaillement au carburant : 50 € d'amende.
- Une absence non justifiée à la remise des prix d'un des 3 premiers de chaque catégorie est passible d'un blâme ;
- Un comportement anti-sportif au cours de la remise des prix est passible d'un blâme.

ART. 13 – CALENDRIER

11 mai :	BELVES MC	Bèlves (24)
15 juin :	MC DE MONTLUCON	Quinssaines (03)
29 juin :		Saint-Denis (11)
28 septembre :	AM ALLASSACOISE	Allassac (19)
25-26 octobre :	AMSL TRIAL LEVENS	Levens (06)

ART. 14 – CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Voir Article 9 « Règlement Général Open Free 2014 ».

ART. 15 – CLASSEMENT DU CHAMPIONNAT

Le championnat de France Open Free se déroulera sur 6 épreuves, sur tout le territoire français. Le classement sera établi sur les 5 meilleurs résultats. Les points championnat attribués à la dernière épreuve auront un coefficient de 2.

15.1 Attribution des points

1 ^{er}	20 pts	9 ^{ème}	7 pts
2 ^{ème}	17 pts	10 ^{ème}	6 pts
3 ^{ème}	15 pts	11 ^{ème}	5 pts
4 ^{ème}	13 pts	12 ^{ème}	4 pts
5 ^{ème}	11 pts	13 ^{ème}	3 pts
6 ^{ème}	10 pts	14 ^{ème}	2 pts
7 ^{ème}	9 pts	15 ^{ème}	1 pt
8 ^{ème}	8 pts		

ART. 16 – CATEGORIES

Poussins : 9/11 ans ;

¹En cours d'épreuve, cette demande de sanction est signifiée au pilote par le responsable de zone au moyen d'un carton jaune. Le responsable de zone doit informer le directeur de course par écrit avant la proclamation des résultats. Tout pilote ayant reçu un carton jaune doit attendre impérativement la convocation de l'arbitre. En fin d'épreuve, après avoir convoqué les protagonistes, l'arbitre pourra appliquer la sanction suivante : - **200 Pts**.

Minimes : 12/14 ans ;
Cadets : 15/16 ans ;
Espoirs : 17/18 ans ;
Juniors : 19/23 ans ;
Goldens : 24/35 ans ;
Gentlemens : 36/45 ans ;
Grands Sages : 46 ans et plus.

(L'âge est pris au 1er janvier de l'année en cours et ce, pour toutes les catégories citées ci-dessus).

ART. 17 – RECLAMATIONS

Voir Article 18 du « Règlement Championnat de France Trial 2014 ».

ART. 18 – JURY ET OFFICIELS

La commission nationale de Trial désignera un délégué. Celui-ci sera l'arbitre de la manifestation. A charge de la ligue ou du club organisateur de désigner un directeur de course (titulaire du 2ème degré) et un commissaire technique.

Les frais du délégué seront pris en charge à 50 % par le club et à 50 % par la FFM. Ceux du directeur de course et du commissaire technique à 100 % par le club organisateur.